



L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Hall 1 - Quai B**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 25ENV002540 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI25050089/00628728

**Adresse du site :** Gare de Lyon  
43 -45 Place Louis Armand  
75012 PARIS

**Date de prélèvement :** le 21/05/2025

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

Prélèvements lingettes réalisés le 21/05/2025

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
00628728-P1	quai	Hall 1 Quai B Milieu du quai Au sol	04:30	Revêtement bitumineux	0,1 m <sup>2</sup>	-	842,4 $\mu\text{g}/\text{m}^2$

PHOTOS	DESCRIPTIF
	00628728-P1 - <b>842,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math></b> Hall 1 Quai B Milieu du quai Au sol  Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 22/05/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

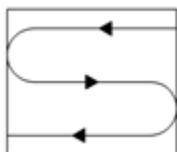


Figure 1 — Premier passage en S

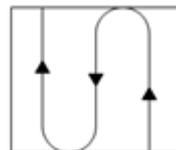


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°25ENV002540-22052025-134756 du 22/05/2025 à 13:47**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 25ENV002540  
N° échantillon FlashLab : 25ENV002540-001

Date de réception : 22/05/2025  
Date d'analyse : 22/05/2025

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI25050089-00628728  
Référence prélèvement 00628728-P1  
Date de prélèvement 21/05/2025  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>84,2</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 842,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

COMPERE Steve  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai A/C**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 page du rapport d'analyse 25ENV002671 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI25050089/00628740

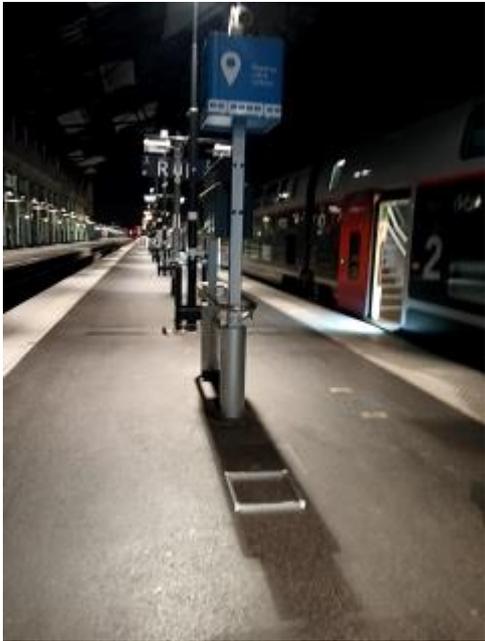
**Adresse du site :** Gare de Lyon  
43 -45 Place Louis Armand  
75012 PARIS

**Date de prélèvement :** le 28/05/2025

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

Prélèvements lingettes réalisés le 28/05/2025

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
00628740-P1	quai	Hall 1 Quai A/C Devant le panneau de composition des trains Au sol	04:44	Revêtement bitumineux	0,1 m <sup>2</sup>	-	120,8 $\mu\text{g}/\text{m}^2$

PHOTOS	DESCRIPTIF
	00628740-P1 - <b>120,8 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math></b> Hall 1 Quai A/C Devant le panneau de composition des trains Au sol  Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 02/06/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

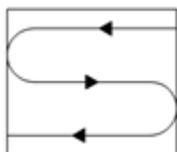


Figure 1 — Premier passage en S

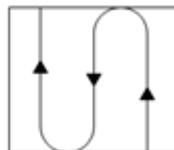


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°25ENV002671-30052025-144444 du 30/05/2025 à 14:44**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 25ENV002671  
N° échantillon FlashLab : 25ENV002671-001

Date de réception : 30/05/2025  
Date d'analyse : 30/05/2025

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI25050089-00628740  
Référence prélèvement 00628740-P1  
Date de prélèvement 28/05/2025  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>12,1</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 120,8 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**quai de service entre la voie C et la voie D**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 25ENV002718 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI25050089/00628743

**Adresse du site :** Gare de Lyon  
43 -45 Place Louis Armand  
75012 PARIS

**Date de prélèvement :** le 03/06/2025

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

Prélèvements lingettes réalisés le 03/06/2025

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb µg/m <sup>2</sup>
00628743-P1	quai	Hall 1 Quai de service entre la voie C et la voie D Début de quai Au sol	04:45	Revêtement bitumineux	0,1 m <sup>2</sup>	-	706,0 µg/m <sup>2</sup>

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>00628743-P1 - <b>706,0 µg/m<sup>2</sup></b> Hall 1 Quai de service entre la voie C et la voie D Début de quai Au sol</p> <p>Revêtement : Revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 05/06/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

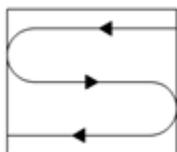


Figure 1 — Premier passage en S

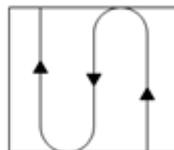


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°25ENV002718-04062025-141316 du 04/06/2025 à 14:13**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 25ENV002718  
N° échantillon FlashLab : 25ENV002718-001

Date de réception : 04/06/2025  
Date d'analyse : 04/06/2025

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI25050089-00628743  
Référence prélèvement 00628743-P1  
Date de prélèvement 03/06/2025  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>70,6</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 706,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

COMPERE Steve  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai D/E**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 25ENV002735 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI25050089/00628746

**Adresse du site :** Gare de Lyon  
43 -45 Place Louis Armand  
75012 PARIS

**Date de prélèvement :** le 04/06/2025

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

Prélèvements lingettes réalisés le 04/06/2025

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
00628746-P1	quai	Hall 1 Quai D/E Début de quai Au sol	05:00	Revêtement bitumineux	0,1 m <sup>2</sup>		37,2 $\mu\text{g}/\text{m}^2$

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>00628746-P1 - <b>37,2 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math></b>  Hall 1  Quai D/E  Début de quai  Au sol</p> <p>Revêtement : Revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 05/06/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

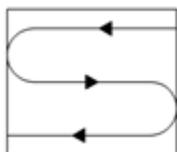


Figure 1 — Premier passage en S

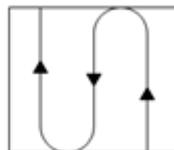


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°25ENV002735-05062025-130938 du 05/06/2025 à 13:09

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV002735  
N° échantillon FlashLab : 25ENV002735-001

Date de réception : 05/06/2025  
Date d'analyse : 05/06/2025

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI25050089-00628746  
Référence prélèvement 00628746-P1  
Date de prélèvement 04/06/2025  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>3,72</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 37,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

COMPERE Steve  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai de service entre les voies E et G**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 25ENV002521 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI25050089/00628725

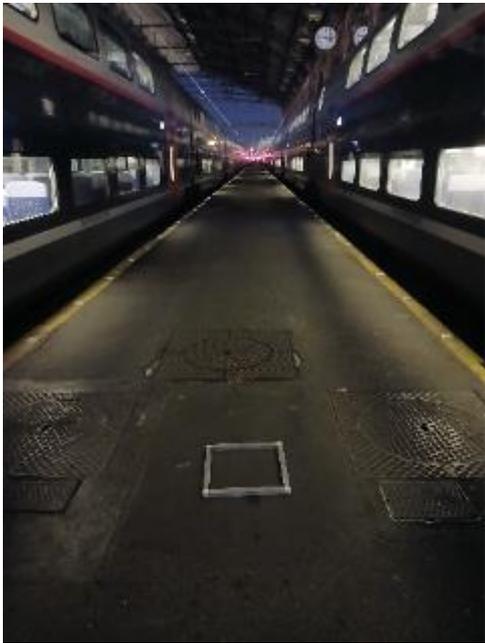
**Adresse du site :** Gare de Lyon  
43 -45 Place Louis Armand  
75012 PARIS

**Date de prélèvement :** le 20/05/2025

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

Prélèvements lingettes réalisés le 20/05/2025

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb µg/m²
00628725-P1	quai	Hall 1 Quai de service entre le voies E et G Début de quai Au sol	04:30	Revêtement bitumineux	0,1 m²	-	136,0 µg/m²

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>00628725-P1 - <b>136,0 µg/m²</b> Hall 1 Quai de service entre le voies E et G Début de quai Au sol</p> <p>Revêtement : Revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 21/05/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

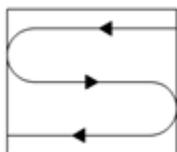


Figure 1 — Premier passage en S

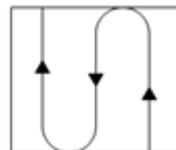


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°25ENV002521-21052025-141101 du 21/05/2025 à 14:11**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 25ENV002521  
N° échantillon FlashLab : 25ENV002521-001

Date de réception : 21/05/2025  
Date d'analyse : 21/05/2025

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI25050089-00628725  
Référence prélèvement 00628725-P1  
Date de prélèvement 20/05/2025  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>13,6</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 136,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

COMPERE Steve  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai G/H**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 25ENV002580 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI25050089/00628731

**Adresse du site :** Gare de Lyon  
43 -45 Place Louis Armand  
75012 PARIS

**Date de prélèvement :** le 22/05/2025

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

Prélèvements lingettes réalisés le 22/05/2025

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
00628731-P1	quai	Quai G/H Au niveau du poteau de repère R Au sol	04:30	Revêtement bitumineux	0,1 m <sup>2</sup>	-	118,0 $\mu\text{g}/\text{m}^2$

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>00628731-P1 - <b>118,0 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math></b> Quai G/H Au niveau du poteau de repère R Au sol</p> <p>Revêtement : Revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 23/05/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

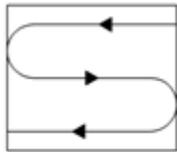


Figure 1 — Premier passage en S

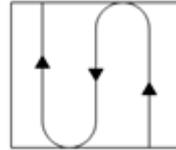


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°25ENV002580-23052025-142317 du 23/05/2025 à 14:23**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 25ENV002580  
N° échantillon FlashLab : 25ENV002580-001

Date de réception : 23/05/2025  
Date d'analyse : 23/05/2025

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI25050089-00628731  
Référence prélèvement 00628731-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>11,8</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 118,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

COMPERE Steve  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai I/J**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 page du rapport d'analyse 25ENV002602 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI25050089/00628734

**Adresse du site :** Gare de Lyon  
43 -45 Place Louis Armand  
75012 PARIS

**Date de prélèvement :** le 23/05/2025

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

Prélèvements lingettes réalisés le 23/05/2025

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
00628734-P1	quai	Gare de Lyon / Hall 1 Quai IJ Au niveau du poteau repère R Au sol	04:20	Revêtement bitumineux	0,1 m <sup>2</sup>	-	39,6 $\mu\text{g}/\text{m}^2$

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>00628734-P1 - <b>39,6 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math></b> Gare de Lyon / Hall 1 Quai IJ Au niveau du poteau repère R Au sol</p> <p>Revêtement : Revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 26/05/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

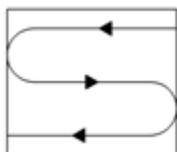


Figure 1 — Premier passage en S

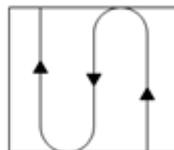


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°25ENV002602-26052025-140226 du 26/05/2025 à 14:02

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV002602  
N° échantillon FlashLab : 25ENV002602-001

Date de réception : 26/05/2025  
Date d'analyse : 26/05/2025

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI25050089-00628734  
Référence prélèvement 00628734-P1  
Date de prélèvement 23/05/2025  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>3,96</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 39,6 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai K/L**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 25ENV002640 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI25050089/00628737

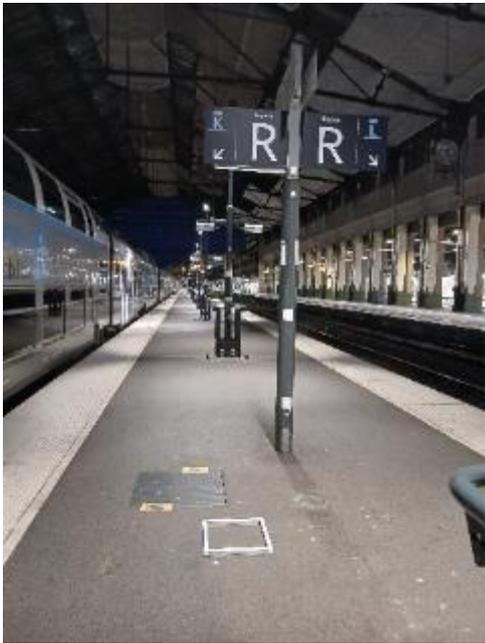
**Adresse du site :** Gare de Lyon  
43 -45 Place Louis Armand  
75012 PARIS

**Date de prélèvement :** le 27/05/2025

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

Prélèvements lingettes réalisés le 27/05/2025

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
00628737-P1	quai	Hall 1 Voie K-L Au niveau du poteau du repère R Au sol	04:30	Revêtement bitumineux	0,1 m <sup>2</sup>	-	38,8 $\mu\text{g}/\text{m}^2$

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>00628737-P1 - <b>38,8 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math></b>  Hall 1  Voie K-L  Au niveau du poteau du repère R  Au sol</p> <p>Revêtement :  Revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 28/05/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

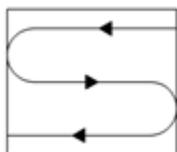


Figure 1 — Premier passage en S

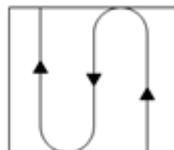


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°25ENV002640-28052025-135517 du 28/05/2025 à 13:55

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV002640  
N° échantillon FlashLab : 25ENV002640-001

Date de réception : 28/05/2025  
Date d'analyse : 28/05/2025

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI25050089-00628737  
Référence prélèvement 00628737-P1  
Date de prélèvement 27/05/2025  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>3,88</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 38,8 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

COMPERE Steve  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quais RER D**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 6 pages + 6 pages du rapport d'analyse 25ENV002634 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI25050155/00629247

**Adresse du site :** Gare de Lyon  
43 -45 Place Louis Armand  
75012 PARIS

**Date de prélèvement :** le 27/05/2025

**Préleveur :** SARLOUTTE Christophe

**Prélèvements lingettes réalisés le 27/05/2025**

<b>N° de prel</b>	<b>Etage</b>	<b>Localisation</b>	<b>Heure</b>	<b>Revêtement</b>	<b>Superficie de prélèvement</b>	<b>Remarque</b>	<b>Concentration en plomb µg/m²</b>
00629247-P01	R-1	Quai RER D Voies 1-3 ESC HALL 2 Au sol	08:55	Carrelage	0,1 m²	-	12,4 µg/m²
00629247-P02	R-1	Quai RER D Voies 1-3 Milieu du quai Au sol	08:58	Carrelage	0,1 m²	-	<10,0 µg/m²
00629247-P03	R-1	Quai RER D Voies 1-3 Escalator accès RER A Au sol	09:01	Carrelage	0,1 m²	-	<10,0 µg/m²
00629247-P04	R-1	Quai RER D Voies 2-4 Accès escalator RER A Au sol	09:05	Carrelage	0,1 m²	-	<10,0 µg/m²
00629247-P05	R-1	Quai RER D Voie 2-4 Milieu du quai Au sol	09:08	Carrelage	0,1 m²	-	<10,0 µg/m²
00629247-P06	R-1	Quai RER D Voies 2-4 Escalier Hall 2 Au sol	09:11	Carrelage	0,1 m²	-	<10,0 µg/m²

Prélèvements lingettes réalisés le 27/05/2025

PHOTOS	DESSCRIPTIF
 A photograph showing a square, silver-colored metal sampling frame placed on a light-colored tiled floor. The tiles are square and laid in a grid pattern. A person's foot wearing a brown shoe is partially visible in the upper left corner.	<p>00629247-P01 - <b>12,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math></b> R-1 - Quai RER D Voies 1-3 ESC HALL 2 Au sol</p> <p>Revêtement : Carrelage</p>
 A photograph showing a square, silver-colored metal sampling frame placed on a light-colored tiled floor. The tiles are square and laid in a grid pattern. A person's foot wearing a blue shoe is partially visible in the upper right corner.	<p>00629247-P02 - <b>&lt;10,0 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math></b> R-1 - Quai RER D Voies 1-3 Milieu du quai Au sol</p> <p>Revêtement : Carrelage</p>

Prélèvements lingettes réalisés le 27/05/2025

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>00629247-P03 - <b>&lt;10,0 µg/m<sup>2</sup></b> R-1 - Quai RER D Voies 1-3 Escalator accès RER A Au sol  Revêtement : Carrelage</p>
	<p>00629247-P04 - <b>&lt;10,0 µg/m<sup>2</sup></b> R-1 - Quai RER D Voies 2-4 Accès escalator RER A Au sol  Revêtement : Carrelage</p>

**Prélèvements lingettes réalisés le 27/05/2025**

PHOTOS	DESSCRIPTIF
	<p>00629247-P05 - <b>&lt;10,0 µg/m<sup>2</sup></b> R-1 - Quai RER D Voies 2-4 Milieu du quai Au sol  Revêtement : Carrelage</p>
	<p>00629247-P06 - <b>&lt;10,0 µg/m<sup>2</sup></b> R-1 - Quai RER D Voies 2-4 Escalier Hall 2 Au sol  Revêtement : Carrelage</p>

Malakoff, le 28/05/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

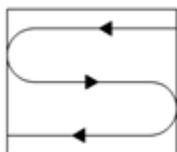


Figure 1 — Premier passage en S

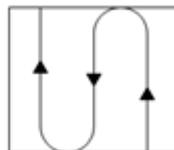


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°25ENV002634-28052025-140439 du 28/05/2025 à 14:04

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV002634 Date de réception : 27/05/2025  
N° échantillon FlashLab : 25ENV002634-001 Date d'analyse : 28/05/2025

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI25020155-00629247  
Référence prélèvement 00629247-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>1,24</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 12,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

COMPERE Steve  
Technicien de Laboratoire



**RAPPORT D'ESSAI N°25ENV002634-28052025-140439 du 28/05/2025 à 14:04**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 25ENV002634 Date de réception : 27/05/2025  
N° échantillon FlashLab : 25ENV002634-002 Date d'analyse : 28/05/2025

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI25020155-00629247  
Référence prélèvement 00629247-P2  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>&lt;1,00</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <10,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**  
Absence de témoin.

COMPERE Steve  
Technicien de Laboratoire



**RAPPORT D'ESSAI N°25ENV002634-28052025-140439 du 28/05/2025 à 14:04**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 25ENV002634  
N° échantillon FlashLab : 25ENV002634-003

Date de réception : 27/05/2025  
Date d'analyse : 28/05/2025

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI25020155-00629247  
Référence prélèvement 00629247-P3  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>&lt;1,00</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <10,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

COMPERE Steve  
Technicien de Laboratoire



**RAPPORT D'ESSAI N°25ENV002634-28052025-140439 du 28/05/2025 à 14:04**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 25ENV002634  
N° échantillon FlashLab : 25ENV002634-004

Date de réception : 27/05/2025  
Date d'analyse : 28/05/2025

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI25020155-00629247  
Référence prélèvement 00629247-P4  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>&lt;1,00</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <10,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

COMPERE Steve  
Technicien de Laboratoire



**RAPPORT D'ESSAI N°25ENV002634-28052025-140439 du 28/05/2025 à 14:04**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 25ENV002634 Date de réception : 27/05/2025  
N° échantillon FlashLab : 25ENV002634-005 Date d'analyse : 28/05/2025

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI25020155-00629247  
Référence prélèvement 00629247-P5  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>&lt;1,00</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <10,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

COMPERE Steve  
Technicien de Laboratoire



**RAPPORT D'ESSAI N°25ENV002634-28052025-140439 du 28/05/2025 à 14:04**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 25ENV002634  
N° échantillon FlashLab : 25ENV002634-006

Date de réception : 27/05/2025  
Date d'analyse : 28/05/2025

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI25020155-00629247  
Référence prélèvement 00629247-P6  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>&lt;1,00</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <10,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

COMPERE Steve  
Technicien de Laboratoire

